

## **Au cœur des réalités: Les droits des femmes dans la lutte contre le sida**

La pandémie mondiale du VIH/sida affecte de façon catastrophique les femmes et les filles. Le nombre d'infections dues au virus VIH chez les femmes et les filles a augmenté dans toutes les régions du monde au cours des dernières années et, en Afrique sub-saharienne, elles représentent près de 60 pour cent des personnes infectées. Dans certains pays, le taux d'infection des filles par le VIH est de plusieurs fois supérieur à celui des garçons. Le nombre croissant d'infections parmi les femmes et les filles est directement lié à la violence qui leur est faite et à l'inégalité de leur statut légal, économique et social.

Les violations des droits humains des femmes et des filles les privent d'accès à l'information et aux services de lutte contre sida, notamment les tests de dépistage et les traitements. Parfois, celles qui arrivent à accéder à ces services voient leur droit à la confidentialité du résultat du test violé par les responsables de la santé, sans leur consentement. Ceci accroît pour elles le risque d'être rejetées par leur communauté et abusées par leurs partenaires.

Les gouvernements, partout dans le monde, ont très peu fait pour combattre les violations chroniques et profondément ancrées des droits humains des femmes et des filles qui les exposent aux risques du VIH. Des programmes et des politiques de lutte contre le sida mal inspirés, comme ceux qui prônent l'abstinence avant le mariage, font abstraction des brutales réalités auxquelles les femmes et les filles sont confrontées. Faute d'agir pour renforcer efficacement les lois contre la violence conjugale et le viol entre époux, pour le droit d'héritage, contre les abus sexuels à l'encontre des filles et en tolérant des coutumes et traditions qui maintiennent les femmes en état de subordination, les gouvernements permettent au VIH/sida de continuer de faucher les vies de nombreuses filles et de femmes.

### ***Les abus chroniques sont meurtriers en temps de sida***

Human Rights Watch a interrogé des centaines de femmes et de filles vivant avec le VIH à travers le monde. Leurs récits sont poignants et peuvent aller, en temps de conflit armé, de la traite des femmes aux viols. Cette note d'information s'attache plus particulièrement aux liens entre le VIH/sida et les violations des droits humains des femmes et

**La Division Droits des Femmes de Human Rights Watch enquête sur les violations des droits humains des femmes et les défend partout dans le monde.**

**Les violations des droits humains des femmes et des filles les exposent au VIH/sida.**

des filles, particulièrement manifestes dans la sphère intime :

- violences conjugales, dont viol entre époux;
- violations du droit à la propriété et d'héritage;
- pratiques traditionnelles dégradantes, comme la dot payée à la famille de la fiancée, le droit à l'héritage des veuves, les rites sexuels de « purification » et
- les abus sexuels contre les filles.

Ces abus sont perpétrés par les familles et tolérés par les gouvernements. Il s'agit là des abus les plus persistants et les plus dangereux pour les femmes et les filles. Dans le contexte de la pandémie de VIH/sida, ils peuvent s'avérer mortels.

### La violence conjugale

La violence conjugale n'est pas seulement déshumanisante par essence, c'est aussi l'un des principaux risques de contracter le sida pour les femmes. La violence conjugale limite la capacité des femmes à résister à la contrainte sexuelle, à exiger la fidélité de leur époux ou l'usage d'un préservatif. Pour autant, la plupart des pays ne cherchent en aucune manière à la prévenir, à poursuivre ou punir leurs auteurs ou à apporter des soins ou une assistance juridique aux victimes. La plupart d'entre eux ne reconnaissent même pas le lien entre violence conjugale et VIH/sida. Le viol entre époux n'est pratiquement jamais poursuivi comme un crime.

**Le viol entre époux est rarement poursuivi en tant que crime.**

Human Rights Watch a interrogé de nombreuses femmes, une par une, en Afrique et dans les Caraïbes ; pour beaucoup, elles ont déclaré que la violence conjugale et le viol par les époux avaient causé ou contribué à leur infection par le VIH. Hadija Namaganda, une Ougandaise séropositive, a déclaré à Human Rights Watch que son mari la contraignait régulièrement à des relations sexuelles non protégées et la battait fortement. Lui-même séropositif, il l'a une fois agressée si violemment qu'il lui a arraché la moitié de l'oreille gauche avec les dents. Alors qu'il était en train de mourir du sida et était devenu trop faible pour la frapper, il a demandé à ses jeunes frères de s'en charger. Gabriela López, une Dominicaine de vingt-quatre ans mère de cinq enfants, a déclaré à Human Rights Watch qu'elle avait été contaminée par le VIH/sida après avoir été violée à plusieurs reprises par son mari. Après qu'elle eut été testée positive, son mari l'a abandonnée, elle et leurs enfants.

Des études ont montré que la violence conjugale contribue à accroître le taux d'infection par le VIH. Une récente étude sud-africaine a mis en évidence un taux d'infection significativement plus élevé chez les femmes qui avaient été physiquement abusées, victimes d'agressions sexuelles ou autres mauvais traitements de la part de leurs partenaires masculins.

**La violence conjugale contribue à augmenter le risque de contamination par le VIH.**

### Les violations des droits de propriété des femmes et des droits à l'héritage

Dans certaines régions du monde, en particulier en Afrique subsaharienne, les droits égaux des femmes à la propriété sont ignorés.

- Les lois et coutumes nient à de nombreuses veuves le droit d'hériter, aussi ces dernières se trouvent-elles chassées de leurs terres et de leur maison par la belle-famille et dépossédées de tous leurs biens.
- Les femmes divorcées sont souvent expulsées de chez elles avec leurs seuls vêtements sur le dos.

L'accès d'une femme à la propriété dépend souvent de sa relation avec un homme. Quand cette relation prend fin, la femme a tous les risques de perdre sa maison, sa terre, son bétail, ses biens domestiques et autres. Cette discrimination découle de la tradition, qui favorise les hommes en termes d'héritage et de propriété ; mais elle est encouragée par les politiques gouvernementales et les lois qui instituent la discrimination en matière de divorce et d'héritage.

Dans un pays comme le Kenya, où l'on compte près de deux fois plus de femmes séropositives que d'hommes, la pandémie de sida amplifie le désastre causé par les violations des droits des femmes à la propriété. Les décès dus au sida attendus en Afrique dans les prochaines années vont se traduire par des millions de veuves supplémentaires, encore jeunes. Ces femmes et leurs enfants vont non seulement souffrir de la stigmatisation qui vise les personnes affectées par le VIH/sida, mais aussi des privations de toutes sortes dues à la spoliation de leurs droits de propriété.

**La pandémie de sida amplifie le désastre causé par la violation des droits de propriété des femmes.**

Imelda Orimba, une veuve kényane, a raconté à Human Rights Watch que lorsque son mari est mort, elle a dit à sa belle-famille qu'elle avait le sida et qu'elle voulait rester dans la maison. Ils l'ont quand même récupérée. « J'ai dit à ma belle-famille, je suis malade... mais ils ont tout pris. Il a fallu que je reparte de zéro... Ils ont pris le canapé, le matériel de cuisine, les vaches, la chèvre et la terre. Je leur ai dit, 'Pourquoi prenez-vous tout ça alors que vous connaissez mon état?' Mais ma belle-famille ne croit pas au sida. Elle dit que c'est la sorcellerie qui a

tué mon mari », se souvient-elle.

Les enfants, orphelins ou atteints du VIH/sida, surtout les filles, sont aussi menacés de spoliation quand les parents sont malades ou décèdent. Une orpheline de seize ans, en Zambie, a déclaré à Human Rights Watch qu'après la mort de son père, « la famille a saisi tous nos biens, même mes habits. Je n'ai même plus une cuillère. C'était la famille de mon père ». Quand sa mère est morte à son tour, elle a fini par échouer chez un oncle qui l'a sexuellement abusée et qui serait séropositif.

Les femmes divorcées ou séparées ne sont pas mieux loties. De nombreux pays n'ont pas de lois statuant sur le partage des biens après la division de la famille et laissent aux juges ou aux autorités coutumières le soin de régler la question. Or, d'innombrables femmes divorcées ont confié à Human Rights Watch n'avoir aucun espoir de faire leurs droits de propriété face aux juges ou aux autorités coutumières, compte tenu de leurs préjugés envers les femmes. Mais dénier l'égalité des droits aux femmes sur les propriétés lors d'un divorce favorise encore la violence conjugale et, par là-même, augmente d'autant le risque d'exposition au VIH. Les femmes au Kenya et en Ouganda nous ont avoué se résigner à des relations violentes parce que partir signifierait perdre leur maison et leurs biens.

### Des pratiques traditionnelles nocives

Les pratiques traditionnelles de certaines communautés augmentent également le risque de sida chez les femmes et les filles. Si les coutumes sont importantes pour l'identité des communautés et que la défense des droits humains passe par la préservation de ces traditions, ceci ne peut se faire aux dépens des droits et de la santé des femmes et des filles. De même que les statuts discriminatoires doivent être amendés pour protéger les populations féminines, les pratiques traditionnelles nocives doivent être aménagées pour qu'en soient éliminés les aspects les plus abusifs.

Human Rights Watch a identifié les dangers que représentent les pratiques traditionnelles dans le contexte du sida, notamment:

- Le règlement de la dot;
- L'héritage des veuves; et
- Les rites sexuels de "purification."

Le fait que la famille du futur mari « achète » la fiancée à sa famille est un obstacle considérable quand les femmes tentent de sortir d'une

**Les femmes se résignent à des relations violentes parce que partir signifie la perte de leur maison et de leurs biens.**

**La dot, l'héritage de veuves et les rites sexuels de « purification » sont des pratiques traditionnelles qui augmentent les risques de contamination par le VIH.**

relation d'abus. Bien que l'intention vise à témoigner de la considération à la famille de la fiancée, la dot est perçue par beaucoup comme le prix d'acquisition d'une femme. Masturah Tibegwya, une Ougandaise, nous a déclaré: "Ils nous considèrent comme une propriété, donc si l'homme veut avoir une relation sexuelle, vous ne pouvez pas dire non." Une étude menée dans plusieurs districts de l'Ouganda a montré que 62 % des personnes interrogées considéraient le paiement de la dot comme une cause majeure de violence conjugale, dans la mesure où ce prix encourage les hommes à battre leurs épouses qui ne « se montrent pas à la hauteur. » Cet état d'esprit empêche également les femmes de négocier des relations sexuelles protégées.

Dans certains endroits, les veuves sont soumises à des pratiques sexuelles à risques lors de la mort du mari. Il s'agit par exemple de « l'héritage de la veuve » (également appelé l'héritage de l'épouse) et des rites sexuels de « purification ». « L'héritage de la veuve » signifie qu'un proche du mari défunt prend sa veuve pour épouse, parfois dans un contexte polygame. La « purification » suppose généralement, quant à elle, une relation sexuelle avec un étranger payé par la famille du mari décédé pour, soi-disant, nettoyer la femme des mauvais esprits du défunt. Dans les deux cas, il s'agit rarement de rapports protégés. En outre, ces relations sont souvent forcées. Si certaines femmes se plient à ces pratiques, d'autres y sont contraintes pour pouvoir garder leur maison et leurs biens. Rejeter de telles pratiques peut mener à l'exclusion sociale ou au viol. S'y plier peut contribuer à être infectée par le VIH.

Emily Owino, une veuve du Kenya, nous a expliqué que, peu après la mort de son mari, sa belle-famille avait confisqué tous ses biens : matériel agricole, bétail, équipements de cuisine, vêtements. Ils exigeaient qu'elle soit « nettoyée » par une relation sexuelle avec un étranger pour pouvoir rester dans sa maison. Ils ont alors offert l'équivalent de 16 dollars US à un berger pour qu'il couche avec Owino, contre sa volonté et sans préservatif. Selon son récit : « J'ai essayé de résister mais ma belle-famille a dit que je devais être nettoyée ou qu'ils me battraient et me chasseraient de ma maison. » La belle-famille l'a cependant chassée de sa maison. Elle et ses enfants se sont trouvés sans toit jusqu'à ce que quelqu'un finisse par lui offrir un petit abri insalubre. Ne pouvant plus se permettre d'acquitter les frais de scolarité, les enfants ont abandonné l'école.

### Les abus sexuels sur les filles

Dans de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne, le taux de prévalence du VIH parmi les filles de moins de dix-huit ans est de quatre à sept fois plus élevé que chez les garçons du même âge et l'espérance de vie des filles est inférieure en raison des décès dus au sida. Les abus sexuels contribuent directement à cette disparité dans la contraction du sida et les décès qui en découlent. La coercition - physique, psychologique et économique - est une donnée essentielle de la vie sexuelle de nombreuses filles. Pourtant, les gouvernements n'ont toujours pas apporté le minimum de protection contre les abus sexuels qui rendrait les filles moins vulnérables au sida.

**Les gouvernements n'ont pas su apporter le minimum de protection contre les abus sexuels pour rendre les jeunes filles moins vulnérables au sida.**

Les abus sexuels des filles par les éléments masculins de la famille sont fréquemment tus et les organismes censés faire appliquer la loi sont souvent complices de ces abus. En Zambie, où près de 17 % de la population entre quinze et dix-neuf ans vit avec le sida, les filles ont rapporté à Human Rights Watch des abus sexuels perpétrés par les oncles, les beaux-pères, les pères, les cousins et les frères. Les orphelines, qui dépendent de ceux qui abusent d'elles, ont trop peur de perdre leurs soutiens, notamment pour l'école, si elles révèlent les abus dont elles sont victimes. Une fillette de douze ans a déclaré à Human Rights Watch : « Mon oncle avait l'habitude de me battre avec des fils électriques. Avant que j'aie vécu avec mon oncle et ma tante, j'étais avec la sœur aînée de ma mère et mon frère avait l'habitude de m'emmener dans les bois. Là, il me violait. J'avais huit ou neuf ans. J'étais effrayée. Il disait 'Je vais te frapper si tu en parles à qui que ce soit'. »

### **Lutte anti-sida: des programmes d'information et des services hermétiques aux préoccupations des femmes et des filles**

La prévention, les tests de dépistage et les programmes de soins sont essentiels dans la lutte contre le sida. Cependant, le manque d'intérêt pour les préoccupations des femmes et des filles font que ces programmes finissent par constituer une partie du problème.

### Des politiques et des programmes anti-sida mal inspirés

Le risque de sida est fondamentalement lié à la violation des droits des femmes et des filles, mais les politiques de prévention et les programmes de lutte contre la maladie ignorent cette corrélation. Un exemple flagrant de politique de prévention peu judicieuse préconise

une approche dite ABC - A pour Abstinence ; B pour « Be faithful », (Reste fidèle) et C pour « Condom » (Préservatif) - plutôt que la promotion des droits des femmes et des filles. Les programmes ABC préconisent des changements de comportement sans tenir compte des réalités sociales qui limitent l'autonomie sexuelle des femmes et des filles et les exposent aux risques du sida. Beaucoup d'entre elles ne peuvent en effet « s'abstenir » d'être brutalement violées, empêcher leur mari d'être infidèle, ni n'ont le pouvoir de négocier, dans le contexte d'une relation violente, pour exiger l'usage du préservatif. Sules Kiliesa, une veuve ougandaise, a déclaré à Human Rights Watch que son mari « me battait à un point tel qu'il aurait eu honte de m'amener chez le docteur. Il m'obligeait à coucher avec lui et me battait si je refusais... Même quand il est devenu séropositif, il voulait encore avoir des relations sexuelles. Il refusait d'utiliser un préservatif. Il disait qu'il ne pouvait pas manger des bonbons avec le papier autour.»

Prôner le mariage comme facteur de prévention dans les politiques de lutte anti-sida (ainsi que l'abstinence jusqu'au mariage) est également erroné. Dans certains pays, les jeunes femmes mariées présentent un taux de prévalence supérieur à leurs paires non mariées. Une étude récente sur les jeunes femmes sexuellement actives au Kenya et en Zambie a montré que le niveau d'infections par le virus HIV était de dix pour cent supérieur chez les femmes mariées, par rapport aux jeunes femmes non mariées. Dans les campagnes ougandaises, une autre étude a rapporté que 88 % des femmes séropositives étaient mariées. Autre enquête inquiétante, en Zambie, celle qui a fait valoir que seules 11 % des femmes pensent avoir le droit de demander à leur mari d'utiliser un préservatif, même quand il est avéré qu'il est infidèle ou séropositif.

### Les pratiques abusives de dépistage

Dépister le virus HIV est une première étape pour obtenir un soutien et le traitement nécessaires. Mais si le dépistage est effectué sans respecter les droits humains des femmes, il peut avoir des conséquences dramatiques.

Les femmes dont le test HIV s'avère positif sont encore plus exposées aux risques de violence conjugale et d'exclusion sociale. Malheureusement, les nombreuses femmes interrogées par Human Rights Watch ont indiqué que les personnels de santé avaient révélé le résultat de leur test sans leur consentement. De plus, certaines femmes ont évoqué des conseils inadéquats avant et après le test, ce qui amène à se demander si ce test était vraiment volontaire. Dans certains cas,

**Dans certains pays, les jeunes femmes mariées ont un taux de prévalence plus élevé que leurs paires non mariées.**

**Sans précautions adéquates, le dépistage du VIH et d'autres services de santé peuvent exposer les femmes à de nouveau abus.**

des femmes séropositives se sont vues refuser les soins médicaux nécessaires en raison de l'attitude discriminatoire des personnels de santé.

Rosa Polanco, une Dominicaine séropositive, a raconté à Human Rights Watch que lorsqu'elle a été hospitalisée pour une pathologie au foie, son médecin a révélé sa séropositivité à ses filles, sans son consentement. Puis, quand la mère de Rosa Polanco l'a appris, elle l'a chassée de la maison qu'elle partageait avec ses enfants et ses parents. Sans argent ni espoir de trouver un emploi dans un pays où les beaucoup d'employeurs refusent les personnes séropositives, Polanco a emménagé dans une cabane en bois sans sanitaire, ni électricité, ni eau courante, dans un bidonville excentré et dangereux.

Généralement, les centres de soins dans le monde sont ceux qui suscitent le dépistage plus que les patients eux-mêmes et, par conséquent, les femmes vont pouvoir subir le test HIV. Mais si les protocoles de dépistage ne prennent pas correctement en compte la nécessité de protéger les droits des femmes sur l'information, leur consentement et la confidentialité du test, ces femmes vont être en danger dans leur foyer et leur communauté. Il est donc urgent de clarifier les procédures de dépistage initié par les personnels de santé, ce que signifient le conseil, la confidentialité et les autres protections adéquates qui doivent entourer de tels dépistages. Au minimum, il s'agit de s'assurer que les femmes savent quels sont les choix possibles et qu'elles ont la capacité de faire face aux conséquences, positives et négatives, du résultat de leur test. De leur côté, les gouvernements doivent agir maintenant pour garantir que les mesures de confidentialité sont prises et respectées.

### **Les victimes de viols privées de prophylaxie après exposition**

La prophylaxie anti-HIV post-exposition (PEP), un traitement court à base d'antirétroviraux administrés après un viol, peut éviter que le viol ne devienne une condamnation à mort en réduisant le risque d'être contaminé par l'agresseur. La PEP correspond à un traitement standard administré aux victimes de viol dans les pays riches. Les plus pauvres ont commencé à proposer une PEP aux victimes de viols, mais non sans difficulté.

En Afrique du Sud, par exemple, l'expansion de l'épidémie de sida et le taux effarant de viols et de violences sexuelles imposaient une politique de PEP efficace. Malheureusement, Human Rights Watch a constaté que l'inaction du gouvernement et la faible information des

**Les prophylaxies post-exposition au VIH peuvent éviter que le viol se transforme en condamnation à mort.**



responsables au plus haut niveau avaient miné l'efficacité de ces programmes. Le gouvernement n'a pas su fournir l'information et la formation adéquates, laissant les personnels de santé et les victimes de viol dans le flou. Ces dernières n'ont pas reçu de PEP simplement parce que ni la police, ni elles-mêmes, ni les infirmières qui se sont occupées d'elles, savaient que de tels services existaient. Les femmes et les filles pauvres ou celles vivant en zone rurale sont ainsi privées de PEP.

### Les inégalités dans l'accès aux traitements anti-sida

Alors que les pays s'activent pour étendre l'usage massif des programmes de soins antirétroviraux (ARV), il faut s'assurer de toute urgence que les femmes et les filles vont y accéder équitablement. Compte tenu de la discrimination persistante à leur égard, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir les ressources et les moyens nécessaires pour payer une telle thérapie. Même quand le traitement est gratuit, les coûts de base tels que le test de diagnostic ou le transport jusqu'à l'hôpital peut rester hors de leur portée. Dans certaines familles, les hommes décident si les femmes et les filles ont le droit de quitter leur foyer et de prendre le temps, sur leurs tâches ménagères, d'aller consulter un centre de soins. Quand les membres masculins et féminins de la famille sont séropositifs et les ressources comptées, il est prouvé dans certains pays que les hommes sont les premiers à recevoir le traitement. Si une femme défie son mari et suit le traitement malgré tout, elle peut avoir à en subir les conséquences violentes.

De nombreuses femmes d'Ouganda ont confié à Human Rights Watch que la violence ou la peur de la violence les empêche de bénéficier du dépistage HIV et des soins gratuits. Des services de soins ont indiqué que de nombreuses femmes venaient les consulter en secret, craignant que leur mari les batte si elles se font dépister pour le sida ou reçoivent des soins. Jane Nabulya, une Ougandaise, a raconté qu'elle avait secrètement subi le test de dépistage du sida en 1999 quand elle avait découvert que son mari était séropositif: « J'avais peur de lui dire que j'avais été testée positive. Il disait que la femme qui lui passerait le sida, 'Je lui trancherai les pieds'. Je ne lui ai jamais dit. », a-t-elle expliqué.

Au Kenya et en Ouganda, les femmes ont rapporté à Human Rights Watch qu'elles ne pouvaient pas se rendre dans les centres de dépistage ou les centres de traitement parce qu'elles n'avaient pas l'argent pour payer le trajet ou les soins, qu'elles avaient trop peur de demander à leurs maris violents de l'argent, ou qu'elles n'avaient pas la permission

**Les veuves privées d'héritage ont encore plus de difficultés à payer leur traitement ARV.**

de quitter leurs maisons. Rebecca Samanya nous a dit: «J'ai été suivie après qu'il (son mari) soit décédé. Je voulais y aller mais je n'en avais pas les moyens. Je ne voulais pas lui demander. Il aurait fait des histoires. » De nombreuses veuves nous ont raconté qu'après avoir été privées d'héritage et dépossédées de tous leurs biens par leur belle-famille, elles n'avaient plus de quoi survivre et encore moins de quoi payer des ARV et d'autres soins.

### **Conclusion**

L'impact disproportionné du sida sur les femmes et les filles n'est pas un hasard. Il résulte directement des violations persistantes de leurs droits humains. Malgré le consensus croissant selon lequel le VIH/sida est une problématique du droit des femmes, peu a été fait pour modifier les lois et les pratiques qui violent ces droits, exposent les femmes aux risques de la contamination et les empêchent d'accéder à l'information et aux services sur le sida.

Combattre les violations de leurs droits qui exposent les femmes et les filles aux dangers du VIH/sida est devenu essentiel pour renverser la crise du sida. Des mesures politiques concrètes sont urgentes et peuvent avoir un impact immédiat et à long terme. Les gouvernements, avec le soutien des donateurs et des organisations internationales, doivent agir d'urgence pour mettre fin aux violations des droits des femmes et des filles qui alimentent l'épidémie de sida et entravent la riposte de la société.

### **Recommandations pour agir**

Human Rights Watch appelle tous les gouvernements, les donateurs et les organisations internationales à corriger les inégalités entre les sexes, au nom du droit et en tant qu'élément central de la politique et des programmes de lutte contre le sida. Parmi les mesures essentielles figurent :

#### **Pour les gouvernements:**

- **Réformer la loi.** Réformer les lois pour garantir des droits égaux aux femmes dans les domaines particuliers de:
  - L'héritage
  - La violence sexuelle
  - La violence conjugale et le viol entre époux
  - Le mariage
  - La répartition des biens après le divorce
  - L'usage et la propriété de la terre
  - L'accès à un logement et aux services sociaux

**Lutter contre les abus qui mettent les femmes et les filles en danger est essentiel pour renverser la crise du sida.**

- **Réformer les programmes.** Mettre en place des programmes destinés à traiter des violations des droits des femmes et à améliorer les droits des femmes. Ce qui inclut:
  - Garantir que les programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida comportent des mesures concrètes pour combattre la discrimination et la violence envers les femmes
  - Former les juges, la police et les autres responsables aux droits des femmes
  - Améliorer la collecte des données sur la violence conjugale, les droits de propriété des femmes et les abus sexuels sur les filles
  - Mettre en place des circuits de distribution des ARV qui tiennent compte des difficultés qu'ont les femmes et les filles à accéder aux traitements
  - Garantir la confidentialité des tests de dépistage du sida et la protection des autres informations confidentielles concernant le patient
- **L'éducation publique.** Entreprendre des campagnes d'éducation publique sur les droits des femmes en distribuant une information dans les langues locales et par des médias adéquats sur :
  - Le droit d'héritage et la division des propriétés familiales
  - Les testaments écrits
  - L'enregistrement des mariages
  - L'enregistrement de la co-propriété
  - Les risques pour la santé de certaines pratiques sexuelles traditionnelles liées aux droits de propriété
  - La prévention de la violence conjugale et les moyens d'obtenir de l'aide si elle se produit

### Les donateurs et les organisations internationales

- **Assistance.** Les organisations de donateurs doivent soutenir les ONG et les initiatives gouvernementales qui visent à promouvoir les droits des femmes. Ceci concerne les initiatives qui fournissent:
  - Des services juridiques
  - Un abri
  - Une aide à l'éducation
  - De la nourriture et des soins médicaux (dont des ARV)
  - Des programmes d'éducation sur les droits à la propriété des femmes, la violence conjugale et les abus sexuels
  - Des crédits pour l'achat de terres
  - Une formation professionnelle et des ouvertures économiques

- Une sensibilisation des autorités aux droits des femmes
- **L'influence politique.** Les donateurs et les organisations internationales doivent encourager activement les gouvernements à agir et à mettre en œuvre des lois et des politiques qui protègent les droits des femmes. Ils doivent peser de tout leur poids pour dénoncer les programmes négligeant les particularités sexospécifiques ou les violations des droits humains, qui exposent exagérément les femmes et les filles aux dangers du HIV/sida et entravent leurs capacités à accéder aux services spécialisés de la lutte contre le sida.

Pour télécharger gratuitement les rapports complets de Human Rights Watch sur les violations des droits humains des femmes et leur impact sur la propagation du VIH/sida, merci consulter le site internet de Human Rights Watch à l'adresse suivante [www.hrw.org](http://www.hrw.org).

Les informations nécessaires à l'établissement du présent rapport ont été extraites des rapports suivants:

- *A Test of Inequality: Discrimination against Women Living with HIV in the Dominican Republic* (Juillet 2004)
- *Deadly Delay: South Africa's Efforts to Prevent HIV in Survivors of Sexual Violence* (Mars 2004)
- *Policy Paralysis: A Call for Action on HIV/AIDS-Related Human Rights Abuses against Women and Girls in Africa* (Décembre 2003)
- *Just Die Quietly: Domestic Violence and Women's Vulnerability to HIV in Uganda* (Août 2003)
- *Double Standards: Women's Property Rights Violations in Kenya* (Mars 2003)
- *Suffering in Silence: The Links between Human Rights Abuses and HIV Transmission to Girls in Zambia* (Novembre 2002)

Des noms d'emprunt ont été utilisés pour toutes les femmes citées dans ce rapport afin de préserver leur anonymat.

Cette note d'information a été préparée par Janet Walsh, de la Division Droits des femmes. Elle a été relu par LaShawn R. Jefferson, Marianne Mollmann, Jonathan Cohen, Rebecca Schleifer, Zama Coursen-Neff, James Ross et Joe Saunders. Cette note se fonde sur de précédents travaux publiés par Human Rights Watch. Erin Mahoney, Andrea Holley et Fitzroy Hepkins ont apporté leur aide à sa réalisation. Les graphiques ont été réalisés par Rafael Jimenez. Nous remercions les centaines de femmes et de filles qui ont, avec courage, partagé leurs expériences avec nous. Nous exprimons aussi notre gratitude, pour leur soutien financier, au Lisbet Rausing Charitable Trust, à la Sigrid Rausing Foundation, à la Dobkin Family Foundation, au Moriah Fund, à la Libra Foundation, la Oak Foundation, la Streisand Foundation, la Schooner Foundation, la Banky-LaRocque Foundation, le Underdog Fund de la Tides Foundation et aux membres de la Commission de conseil de la Division Droits des femmes de HRW.